

**DECISION DU PRESIDENT N° D2021-74**

**Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique, ou d'un vélo à assistance électrique**

**Le Président** de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019 approuvant au 1<sup>er</sup> juillet 2019 le règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique ou d'un vélo à assistance électrique,

**Vu** l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

**Vu** la délibération CM2020/07/20/04 du Conseil de la métropole du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Président pour attribuer les aides dans le cadre du règlement précité,

**Vu** l'arrêté du président n° 2020-122 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

**Considérant** la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

**Considérant** les vingt-trois nouveaux dossiers reçus et instruits,

**DECIDE**

**Article 1er :** d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique, ou d'un vélo à assistance électrique :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Montant de la subvention
DAVID Pascal	93100	MONTREUIL	Destruction d'un deux-roues thermique et remplacement par un deux-roues électrique	<b>600 €</b>
LACAVE Benjamin	75020	PARIS	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un Vélo à Assistance Electrique	<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1 100 €</b>

**Article 2 :** de refuser les dossiers suivants :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Motif de refus
BEAUDEGEL Mathilde	94230	CACHAN	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Nom différent sur la carte grise du véhicule détruit et absence de certificat de destruction
LUO Tongfa	94800	VILLEJUIF	Acquisition d'une trottinette	Matériel non subventionné
GUITTARD Pierre-Henri	94300	VINCENNES	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
LAUTREFIN Florent	94250	GENTILLY	Acquisition d'un deux-roues électrique	Abandon du projet
BATON Sébastien	94600	CHOISY-LE-ROI	Acquisition d'un vélo électrique pliable	Ancien véhicule détruit trop récent
FEIDI Omrane	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Demande de subvention	Dossier incomplet
N'GOU Yoann	94000	CRETEIL	Acquisition d'un cyclomoteur électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
HUBERT Monique	94450	LIMEIL-BREVANNES	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
HUBERT Martial	94450	LIMEIL-BREVANNES	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
DUBOIS-CHABERT Gabrielle	75020	PARIS	Acquisition d'un deux-roues électrique	Dossier incomplet
FAGE Bénédicte	92430	MARNES-LA-COQUETTE	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule à détruire trop récent
CROSNIER Guillaume	94800	VILLEJUIF	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
TULOUP Béatrice	91170	VIRY-CHATILLON	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
DEISS Isabelle	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
BURET Claude	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
HANRIOT Cédric	93170	BAGNOLET	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Motif de refus
BATTON Delphine	92160	ANTONY	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
HAEZEBROUCK Patricia	92300	LEVALLOIS-PERRET	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
HERMET Emilie	75015	PARIS	Acquisition d'un vélo pliant à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
GRUNDISCH BEUTIN Marie	94260	FRESNES	Acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire
AMIEUX Marie-Laure	94110	ARCUEIL	Acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique	Absence d'ancien véhicule thermique à détruire

**Article 3 :** La dépense sera imputée au budget 2021, chapitre 204,

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Fait à Paris, le 19 OCT. 2021

Par délégation du président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services  
Paul MOURIER